

**Séance du 12 mai 2026**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°12052026D04**

**Objet : Election des membres de la commission de délégation de service public**

Date de la convocation et de l'affichage : 6 mai 2026  
 Nombre de conseillers en exercice : 29  
 Nombre de conseillers présents : 26  
 Nombre de pouvoirs : 3  
 Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0  
 Nombre de votants : 29  
 Suffrages exprimés : 29

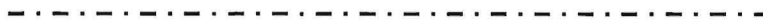
Le 12 mai 2026, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence du Maire, Jean-Jacques BAZIN.

<b>NOM Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Absents représentés</b>	<b>Absents excusés</b>	<b>Nom du mandataire le cas échéant</b>
BAZIN Jean-Jacques	X			
BERARD Annie	X			
BLARD Thomas	X			
BORDON Francine	X			
BOUTTAZ Charles-Antoine	X			
BUFFAZ Laetitia	X			
CATTY Corrine	X			
CHAPUIS Patrick	X			
CORDEL Lionel	X			
CUNSOLO Loris		X		GUILLEMAT Serge
DEBERNARDI Séverine		X		FOURNIER Evelyne
DIARRA Aly	X			
DUCORON Sylvie	X			
EXCOFFON Laurence	X			
FOURNIER Evelyne	X			
GUILLEMAT Serge	X			
LAMBERT Aymeric	X			
LE GUÉNAN Martine	X			
LEVANNIER Caroline	X			
MALLET Nicolas		X		VARCIN Marine
NESI Perrine	X			
NICOLAS Damien	X			
PERCEVAL André	X			



PLAGNOL Jean-Luc	X		
RAUX Francis	X		
SCHALLER Ophélie	X		
TOMASI Marie-Loan	X		
URBINATI Reynald	X		
VARCIN Marine	X		

Secrétaire de séance : Francine BORDON



**Rapporteur** : Jean-Jacques BAZIN, Maire

**Exposé des motifs :**

Le recours à la commission de délégation de service public est prévu dans le cadre de la procédure de choix du titulaire d'une convention de délégation de service public. La commission de délégation de service public (CDSP) est la commission qui analyse les dossiers de candidature, dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières et émet un avis sur les candidatures et les offres.

La CDSP est une commission distincte de la commission d'appel d'offres. Pour être instituée valablement, la CDSP doit faire l'objet d'une élection.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection des membres de la commission de délégation de service public. Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux en respectant les conditions fixées par la délibération n°31032026D04 du conseil du 31 mars 2026, (dépôt avant le 28 avril 2026) :

	Liste A	Liste B
Nom et prénom des titulaires (5)	Loris CUNSOLO Reynald URBINATI Caroline LEVANNIER Séverine DEBERNARDI Jean-Luc PLAGNOL	Francine BORDON
Nom et prénom des suppléants (5)	Lionel CORDEL Aymeric LAMBERT Damien NICOLAS Evelyne FOURNIER Aly DIARRA	

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- > Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29
- > À déduire (*bulletins blancs*) : 0
- > À déduire (*bulletins nuls*) : 1
- > Nombre de suffrages exprimés : 28
- > Quotient électoral : 5.6
- > Nombre de sièges à pourvoir = 5 titulaires et 5 suppléants

Ont obtenu :

Listes	Nombre de voix obtenus	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombres de sièges attribués au plus fort reste
Liste A	25	4	2.6	0
Liste B	3	0	3	1

Vu la délibération n°31032026D04 du conseil municipal du 31 mars 2026 fixant les conditions et la date limite de dépôt des listes au 28 avril 2026 ;

Vu les articles L1411-5 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **PROCLAME** membres de la Commission de délégation de service public:

Titulaires : Loris CUNSOLO ; Reynald URBINATI ; Caroline LEVANNIER ; Séverine DEBERNARDI ; Francine BORDON

Suppléants : Lionel CORDEL ; Aymeric LAMBERT ; Damien NICOLAS ; Evelyne FOURNIER

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 12 mai 2026

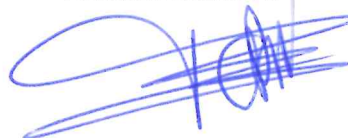
Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,  
Jean-Jacques BAZIN



La secrétaire de séance,  
Francine BORDON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 15/05/2026



ID : 073-200083681-20260512-12052026D04-DE

